

# RETOUR SUR...

## La politique de soutien à la parentalité de La Poste

**DEPUIS 2014**, dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité professionnelle, La Poste expérimente des aides directes à l'éducation des enfants de ses salariés. Les premiers retours sont positifs. L'entreprise envisage d'élargir le dispositif.

**D**ébut novembre, pendant l'heure du déjeuner, au siège de La Poste à Paris, une quinzaine de salariés (dont deux hommes), parents d'adolescents, écoutent très attentivement Emmanuelle Guilhamon-Juglar et Béatrice Marnette, du cabinet Temp'O Jeunes. Leur spécialité est une méthode de développement personnel pluridisciplinaire qui favorise le dialogue entre parent et enfant et accompagne le jeune dans son épanouissement personnel et scolaire.

### Un investissement dans l'éducation des enfants de postiers

Les questions sont nombreuses : comment mieux comprendre sa façon de fonctionner ? Comment l'aider dans son orientation ? Les difficultés rencontrées sont variées, des plus basiques aux plus complexes : du respect des horaires à des problèmes de cannabis. Ces ateliers (cinq séances collectives et un entretien individuel) se déroulent dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité de La Poste, qui expérimente des mesures davantage tournées vers l'accompagnement éducatif.

Les ateliers ont été mis en place en mai 2014 au siège de La Poste, qui s'est inspirée d'une expérience similaire menée chez Alstom Transport. Une cinquantaine

de postiers en ont déjà bénéficié, avec des retours positifs.

#### DES PASSERELLES

Laurence Durand, directrice responsabilité sociale d'entreprise (RSE) au Réseau La Poste, en fait partie. « J'ai constaté, en tant que manager, que l'implication et l'efficacité de mes collaborateurs pouvaient varier en fonction de leur contexte familial : on ne peut pas donner le meilleur de soi-même au bureau s'il y a des tensions familiales à la maison. À titre personnel, cela m'a donné envie de faire davantage confiance à mon ado et de savoir parfois lâcher prise. Je pense qu'il existe des passerelles intéressantes entre les outils proposés dans ces ateliers et la sphère professionnelle. » La Poste réfléchit à proposer cet accompagnement à d'autres entités.

Par ailleurs, courant 2015, l'entreprise a expérimenté une nouvelle prestation sociale sous forme d'aide aux devoirs gratuite en ligne pour les enfants du CP à la terminale, avec Prof Express. Des enseignants de l'Éducation nationale répondent aux élèves du lundi au jeudi et le week-end, de 17 à 20 heures. Les enfants peuvent, au choix, solliciter les professeurs par téléphone ou en ligne, ou assister à une classe virtuelle enregistrée qu'ils peuvent ensuite revoir toute l'année. Face au succès rencontré, La Poste a décidé de proposer ce dispositif à l'ensemble des postiers depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

« Notre engagement autour du soutien à la parentalité est assez ancien, puisque nous avons été l'une des premières entreprises à signer la charte de la parentalité en 2008, rappelle Florence Wie-

#### Les multiples voies du soutien à la parentalité

La politique de soutien à la parentalité de La Poste, élaborée au fil des accords sur l'égalité professionnelle, dont le troisième a été signé en juillet 2015, contient deux grands types de mesures : celles liées à l'organisation du travail (droit à la déconnexion, temps partiel, congés spécifiques pour enfants malades ou handicapés...) et les prestations sociales (aides financières pour les frais de garde, places en crèches, chèques-vacances, offre de sports...). Différentes améliorations ont été apportées dans l'accord de 2015, notamment un allègement de la charge de travail ou une adaptation de poste pour les femmes enceintes, et une priorisation des objectifs annuels pour les salariées à temps partiel, y compris pour les commerciales. Autre avancée : les aménagements d'horaires possibles quand le salarié rencontre des difficultés pour faire garder son enfant. De même, les autorisations d'absence pour les parents d'enfant handicapé ont été étendues : le taux d'incapacité a été abaissé de 80 % à 50 %, sans limite d'âge. †